



AVIS PUBLIC DU SCRUTIN

ÉLECTION PARTIELLE DU 28 FÉVRIER 2021 MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAIS

AVIS PUBLIC est donné aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

1. Un scrutin sera tenu.
2. Les candidats à cette élection partielle pour les postes suivants sont :

Conseiller siège n° 2 :

1. Tanya Gillet, 1658, rang Sud-Est
2. François Descarreaux, 240, Chemin du Lac-à-l'Ours Nord.

Conseiller siège n° 5 :

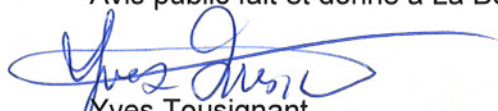
1. Guylaine Baillargeon, 1660, rang Sud-Est
2. Renée Ouellette, 399, rang Sud-Est.

3. Un vote par anticipation sera tenu dimanche le 21 février 2021, de 12 h (midi) à 20 h au sous-sol de l'hôtel de ville de La Bostonnais, 15, rue de l'Église.
4. Le jour du scrutin se déroulera exceptionnellement sur deux journées, soit samedi le 27 février 2021, de 11 h à 19 h et dimanche le 28 février 2021, de 10 h à 20 h en raison de la situation sanitaire actuelle. Les bureaux de vote pour les sections de vote n^{os} 1 et 2 seront accessibles au sous-sol de l'hôtel de ville de La Bostonnais, 15, rue de l'Église.

Note :

- Capacité maximale des lieux de vote est de 25 électeurs en même temps tout en respectant la distanciation physique de 2 mètres.
 - Le port du couvre-visage est obligatoire à l'intérieur des lieux de vote.
 - L'électeur peut apporter un crayon de plomb ou un stylo à l'encre bleu ou noir pour marquer son bulletin de vote.
5. Le recensement des votes sera effectué à l'hôtel de ville de La Bostonnais le dimanche soir 28 février 2021, à compter de 20 h, soit à la fermeture des bureaux de scrutin.

Avis public fait et donné à La Bostonnais ce troisième jour du mois de février 2021.


Yves Tousignant
Président d'élection

Note : Pour plus d'information, composer le 819 523-5830